



COMMUNE DE GABIAN (34320)

EXTRAIT DE DELIBERATION

Séance du Mercredi 10 Décembre 2025

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 034-213401094-20251210-000061-DE

Berger Levavault

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - ISARN Pierre - DE BARROS Claudy - LAVIT Frédéric - Mesdames LOPEZ Chantal - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès

Procuration : Madame PAILLES Séverine donne procuration à Madame LOPEZ Chantal

Absent : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

061/2025 Parcelles E 689 - E 737 - E 894

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la demande de Monsieur CROS Alain de céder les parcelles E 689 - E 737 - E 894 en accord avec ses deux sœurs à la Commune de GABIAN pour l'euro symbolique.

La Commune de Gabian est intéressée par l'acquisition de ces parcelles pour enrichir le Patrimoine communal à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE la proposition pour l'acquisition des trois parcelles (E 689 - E 737 - E 894) pour l'euro symbolique
AUTORISE Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces relatives à cette décision

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit
Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES

